

**2025 DU 36** Dénomination parvis Robert Badinter (17e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Robert Badinter, avocat, universitaire, essayiste et homme politique français, en attribuant son nom à une emprise à Paris (17<sup>e</sup>).

Robert Badinter naît le 30 mars 1928 à Paris (16<sup>e</sup>). Sa famille originaire de Bessarabie émigre en France pour fuir les pogroms au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Durant la seconde guerre mondiale, elle continue d'être persécutée par les mesures antisémites du régime de Vichy. Ses proches et lui sont meurtris sous l'Occupation : sa grand-mère maternelle, à qui il consacre un livre *Idiss*, décède ; sa grand-mère paternelle meurt pendant sa déportation ; son père et son oncle sont tués dans les camps d'extermination ; lui-même se cache sous un nom d'emprunt en Savoie.

Après la Libération, Robert Badinter reprend ses études : licencié ès-lettres en 1947, licencié en droit en 1948, master of Arts de l'université de Columbia en 1949.

Inscrit au barreau de Paris en 1950, il est avocat à la Cour d'Appel de Paris de 1951 à 1981. Il commence sa carrière au sein du Cabinet d'Henry Torrès, homme politique et brillant avocat. En 1965, il fonde avec Jean-Denis Bredin le Cabinet *Badinter Bredin et Partenaires* où il exercera jusqu'à son entrée au gouvernement en 1981.

Parallèlement à son exercice professionnel, Robert Badinter poursuit une carrière universitaire : docteur en Droit en 1952, agrégé de Droit privé en 1965, professeur aux universités de Dijon (1966), de Besançon (1968-1969), d'Amiens (1969-1974) et de Paris I – Panthéon - Sorbonne (1974-1994), où il enseigne à l'École de Droit de la Sorbonne.

Pénaliste de renom, il s'engage, à partir des années 1970, dans la lutte contre la peine capitale, marqué par la condamnation à mort de son client Roger Bontems pour des meurtres perpétrés par son codétenu. Il défend sa cause dans *L'Exécution* publié en 1973. En 1977, il assure la défense de Patrick Henry, accusé du meurtre d'un garçon de sept ans. Par la suite, Robert Badinter évite la peine de mort à cinq autres personnes.

Garde des Sceaux et ministre de la Justice de 1981 à 1986, il fait adopter la loi abolissant la peine de mort le 18 septembre 1981 à l'assemblée nationale. Il réforme également le code pénal, permet à tout justiciable français de porter un recours devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, met fin aux juridictions d'exception et améliore le droit des victimes et des détenus. Il obtient la dépénalisation des relations homosexuelles entre majeurs de moins de 21 ans, le développement des peines non privatives de libertés par l'instauration des jours-amende et des travaux d'intérêt général (TIG) pour les délits mineurs, l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation.

Homme de convictions, juriste reconnu et respecté, Robert Badinter préside le Conseil Constitutionnel de 1986 à 1995.

Il est élu sénateur des Hauts-de-Seine le 24 septembre 1995 et le restera jusqu'au 30 septembre 2011, ne se représentant pas à la fin de son deuxième mandat.

Il s'illustre aussi à l'international, notamment comme président de la Commission d'arbitrage pour la Paix en Yougoslavie de 1991 à 1993 ou encore comme Président de la Cour européenne de conciliation et d'arbitrage de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à partir de 1995.

Robert Badinter décède le 9 février 2024 à Paris (6<sup>e</sup>). Il est inhumé au cimetière parisien de Bagneux, dans les Hauts-de-Seine.

Robert Badinter refuse toute distinction honorifique de l'ordre national de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite. Il reçoit néanmoins des décorations étrangères : l'ordre de Tomáš Garrigue Masaryk (République tchèque) en 2001 et l'ordre du 8 septembre (Macédoine du Nord) en 2006. Il est nommé docteur honoris causa de nombreuses universités et hautes écoles.

Figure incontournable de la vie judiciaire et politique, il a marqué l'histoire de notre pays par son engagement indéfectible en faveur des Droits de l'Homme, de la laïcité et de l'abolition de la peine de mort.

Il laisse aussi, par ses nombreuses publications, une œuvre variée s'étendant des ouvrages de Droit aux livrets de théâtre et d'opéra.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination " parvis Robert Badinter " sera attribuée au parvis du Tribunal de Paris, relevant du domaine public routier, à Paris (17<sup>e</sup>), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs, en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès.

Cette proposition de dénomination a été validée par Mme Elisabeth Badinter et par les institutions judiciaires présentes autour du parvis.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris





**2025 DU 36** Dénomination parvis Robert Badinter (17e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " parvis Robert Badinter " à une emprise à Paris (17<sup>e</sup>) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " parvis Robert Badinter " est attribuée au parvis du Tribunal de Paris, situé avenue de la Porte de Clichy entre le boulevard Douaumont et la rue André Suarès à Paris (17<sup>e</sup>).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.